

Première Information collective
CDA La Rochelle – France Active -
CRESS NA
CDA La Rochelle
18 janvier 2021

Propos introductif

- ▶ Madame Pascale Morel, administratrice de la CRESS NA et directrice de l'association Habitat Jeunes
 - Éléments du partenariat entre la CDA / FANA / CRESS NA
 - Rencontres d'information collective
 - Création et diffusion de fiches d'autodiagnostic
 - Aide à la constitution de dossier
 - Organisation d'ESSPRESSO
 - Déploiement du dispositif POP

Programme de l'après-midi

Consignes pour la visioconférence

Présentation de la démarche initiée par la CDA de La Rochelle

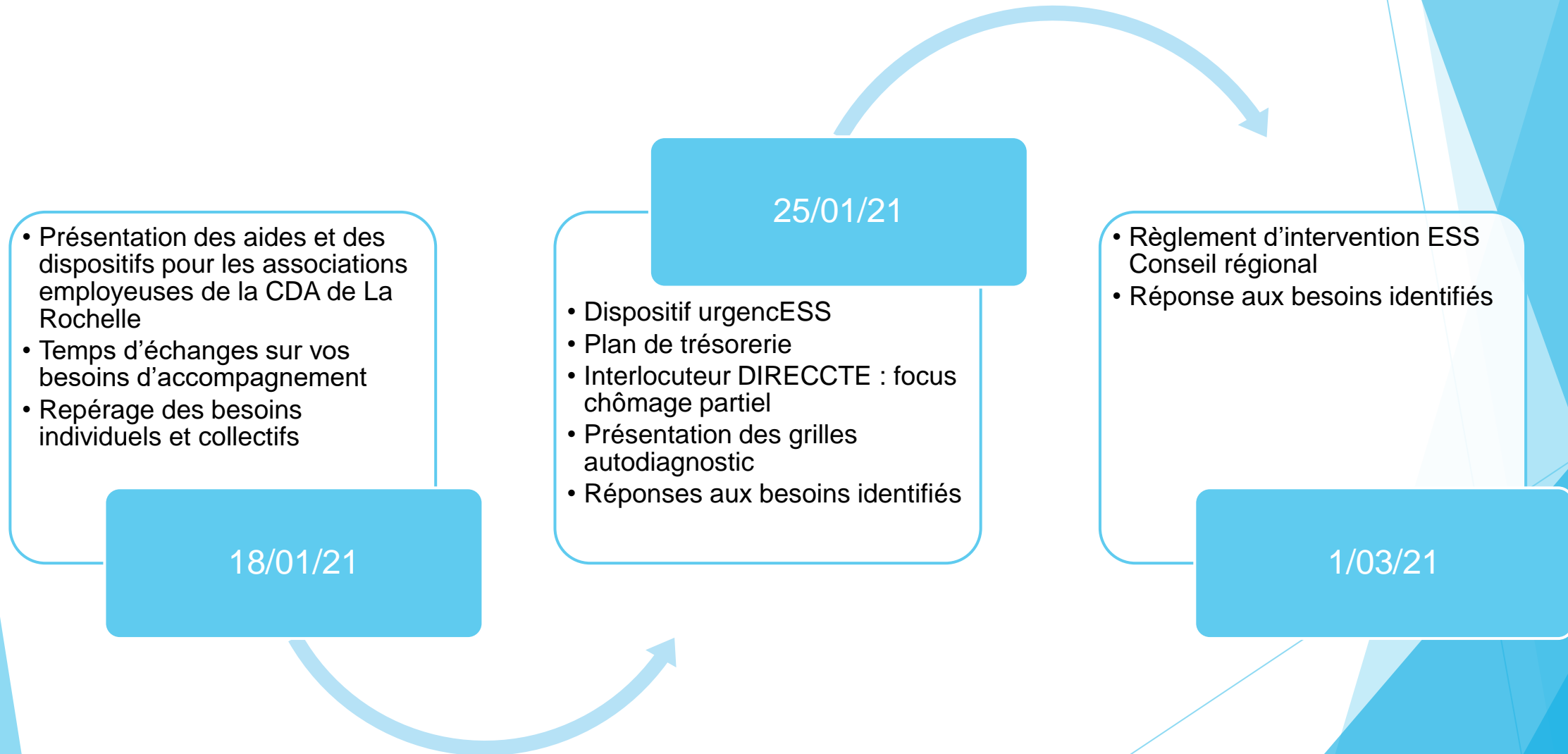
Présentation des dispositifs :

- Etat : Patricia Bressange et Hervé Gouineaud, DDCS 17
- Région : présentation CRESS/FANA
- France Active : Pascale Liege et Carine Bernard
- CDA : Axelle Chapuis

Questions-réponses

Prochaines échéances

Présentation de la démarche des informations collectives





Crise Covid : quelles aides pour les associations ?



#1jeune1solution

Des aides pour faire face à la crise

Pour soulager la trésorerie :

[Prêt Garanti par l'Etat](#)

[Prêt Relève Solidaire](#)

[CARE](#)

Pour les associations employeuses :

[Fonds de solidarité](#)

[Fonds d'urgence dédié aux assos : UrgencESS](#)

[Prise en charge des loyers](#)

[Report et exonération de charges](#)

[Allocation d'activité partielle](#)

Pour les associations sportives :

[ANS - Projet Sportif Territorial](#)

[ANS - Plan Sportif Fédéral](#)

[ANS - Plan Territorial de Solidarité](#)

Des aides pour se projeter sur l'avenir

Pour embaucher des jeunes :

[Contrat d'apprentissage](#)

[Contrat de professionnalisation](#)

[Parcours Emploi Compétences Jeunes](#)

[Aides à l'embauche des jeunes](#)

[Emplois FONJEP Jeunes](#)

[Emplois francs +](#)

Pour embaucher :

[Emplois francs](#)

[Sport : Emplois ANS](#)

[Sport : Aide ponctuelle à l'emploi](#)

Pour accompagner/former les jeunes :

[SESAME](#)

[Service civique](#)

Pour former vos bénévoles :

[FDVA Formation des bénévoles](#)

Pour soutenir votre fonctionnement ou vos projets :

[FDVA Fonctionnement & projets innovants](#)

[Quartiers culturels créatifs](#)

[Pass'Sport](#)

[Soutien à la Lutte contre la pauvreté](#)

Contacts & Ressources

[Structures associatives ressources](#)

[Services de l'Etat](#)

[Sites internet ressources](#)

Prêt Garanti par l'État (PGE)

Tous secteurs

Cible :

Toute association qui est enregistrée au RNEE, qui emploie un salarié ou paie des impôts ou perçoit une subvention publique

Calendrier :

jusqu'au 30 juin 2021

Le prêt garanti par l'État (PGE) est un prêt qu'octroie à une entreprise sa banque habituelle, en dépit de la forte incertitude économique actuelle, grâce à la garantie qu'apporte l'État sur une partie très significative du prêt.

La garantie de l'État couvre dans la plupart des cas, 90% du PGE.

Les banques s'engagent à octroyer très largement le PGE dans un délai de 5 jours à compter de la réception d'un dossier simplifié, pour toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires* est inférieur à 10 M€ (ou un seuil supérieur propre à la banque) et qui ne présentent pas de difficulté financière.

* *Chiffre d'affaires = total des ressources de l'asso – [dons + subventions]*

Lien utile :

www.associations.gouv.fr/le-pret-garanti-par-l-etat-accessible-aux-associations.html

Contact :

S'adresser à son établissement bancaire



Prêt Relève Solidaire

Tous secteurs

Cible :

Associations employeuses ayant une part d'activité économique et une utilité sociale

Calendrier :

/

Le prêt Relève Solidaire est un **prêt sans intérêt** qui peut s'élever jusqu'à 100 k€ sur une durée de 12 à 18 mois. Il permet à l'association de reconstituer sa trésorerie, combler la perte non couverte par des aides exceptionnelles et de préparer la relance de l'activité. (plus de détail au cours de la présentation)

Le prêt Relève Solidaire est un des outils développé par l'association France Active dans le cadre de son Pacte Relance.

France Active est soutenue par la Banque des Territoires, l'État, le conseil régional et des fondations privées.

Lien utile :

[https://franceactive-aquitaine.org/outil/MzYGAA/Pret](https://franceactive-aquitaine.org/outil/MzYGAA/Pret_Releve_Solidarite)

Contact :

France active NA : accueil@franceactive-aquitaine.org



Aides de la Région Nouvelle-Aquitaine

Tous secteurs

Cible :

Associations de Nouvelle-Aquitaine

Calendrier :

/

Soutiens de la Région à travers le plan de transition et de reconquête technologique (sera abordé plus tard dans la présentation) :

- Fond d'urgence aux entreprises et associations (jusqu'au 15/03/21) : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/covid-19-fonds-durgence-entreprises-et-associations>
- Prêt résistance aux TPE et PME en NA
- Plan rebond de soutien aux acteurs du mouvement sportif
- Soutien aux associations du secteur JEP (jusqu'au 31/10/21)

Lien utile :

https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/actualites/covid-19-quelles-aides-pour-les-entreprises-et-associations#titre_h2_3104

Contact :

Voir guide des aides de la Région



Cible :

Toute association employeuse de moins de 50 salariés exerçant une activité économique

Calendrier :

Formulaire à remplir dans un délai de 2 mois après la fin de la période pour laquelle l'aide est demandée

Un fonds de solidarité a été mis en place par l'État et les Régions pour aider les petites entreprises les plus touchées par la crise. Les associations ayant une activité économique sont éligibles à ce fonds.

Aide de 1 500 à 10 000 € pour les associations ayant une activité économique et qui ont subi une perte importante de chiffre d'affaires* ou une interdiction d'accueil du public.

Pour formuler sa demande : www.impots.gouv.fr/portail/node/13665

Les associations reçoivent leur aide dans les jours qui suivent leur déclaration.

* *Chiffre d'affaires = total des ressources de l'asso – [dons + subventions]*

Lien utile :

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/fonds-de-solidarite-pour-les-tpe-independants-et-micro>

Contact :

DDFiP



UrgencESS

Tous secteurs

Cible :

Associations de moins de 10 salariés, ayant une activité économique et qui ont subi une perte important de chiffre d'affaires ou une interdiction d'accueil du public

Calendrier :

Dès janvier 2021

Fonds d'urgence de 30 M€ dédiés aux associations. Ce dispositif a été présenté par le Gouvernement et adopté le 10 novembre par l'Assemblée nationale dans le cadre du 4^e projet de loi de finances rectificative pour 2020.

L'aide sera comprise entre 5 000 à 8 000 € et sera fléchée en priorité vers les associations de moins de 10 salariés qui n'ont eu accès à aucune aide et celles qui exercent dans le domaine économique.

Lien utile :

[Communiqué de presse du Ministère de l'Économie et des Finances du 11 nov 2020](#)

Contact :

Appel d'offre en cours pour sa gestion



Prise en charge des loyers

Tous secteurs

Cible :

Associations employeuses
fermées administrativement

Calendrier :

Loyers concernés : oct-nov-déc 2020
Crédit d'impôt en 2021

Le projet de loi de finances pour 2021 sera modifié afin de prévoir un crédit d'impôt pour inciter les bailleurs à annuler une partie de leurs loyers. Tout bailleur qui sur les trois mois d'octobre, novembre et décembre 2020, accepte de renoncer à au moins un mois de loyer, pourra bénéficier d'un crédit d'impôt de 30 % du montant des loyers abandonnés.

L'aide sera cumulable avec le fonds de solidarité.

Par ailleurs, les associations éligibles au dispositif fiscal permettant d'émettre des reçus de dons peuvent proposer à leur bailleur de leur remettre un reçu de don s'il renonce à quelques loyers.

Lien utile :

www.associations.gouv.fr/le-reconfinement-consequences-pour-les-associations.html#Les-mesures-de-soutien-aux-associations-employeuses

Contact :

DDFiP



Report et exonération de charges

Tous secteurs

Cible :

Associations employeuses

Calendrier :

/

Report des échéances sociales de novembre

Les employeurs peuvent reporter tout ou partie du paiement de leurs cotisations salariales et patronales pour les échéances des 5 et 15 novembre 2020 (sans pénalité ni majoration de retard). Les déclarations doivent néanmoins être déposées aux dates prévues. Le report de cotisations Urssaf vaut également pour les cotisations de retraite complémentaire. Pour bénéficier du report, il suffit de remplir en ligne un formulaire de demande préalable. En l'absence de réponse de l'Urssaf sous 48 h, cette demande est considérée comme acceptée.

Exonération de cotisations sociales

Exonération totale des cotisations sociales pour les associations de moins de 50 salariés fermées administrativement ou celles des secteurs les plus touchés (tourisme, sport, culture, événementiel) qui ont perdu 50 % de leur chiffre d'affaires*.

* *Chiffre d'affaires = total des ressources de l'asso – [dons + subventions]*

Liens utiles :

<https://mesures-covid19.urssaf.fr/>
www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/delais-de-paiement-decheances-sociales-et-ou-fiscales-urssaf

Contact :

URSSAF



Allocation d'activité partielle

Tous secteurs

Cible :

Associations employeuses
(fermées administrativement ou confrontées à une baisse d'activité ou ne pouvant pas mettre en place les mesures de prévention nécessaire pour la protection des salariés)

Calendrier :

Jusqu'au 31 décembre 2020

L'allocation versée à l'employeur couvre :

- ▶ 60 % de la rémunération antérieure brute du salarié dans la limite d'une rémunération de 4,5 SMIC,
- ▶ Pour les secteurs protégés ([décret n°2020-810 du 29 juin 2020](#)) et les professions soumises à un arrêté administratif de fermeture : 70 % de la rémunération antérieure brute du salarié (soit environ 84 % du salaire net), dans la limite d'une rémunération de 4,5 SMIC, avec un minimum de 8,03 € par heure, quel que soit l'effectif de l'entreprise

Le champ de l'activité partielle concerne tous les salariés de l'entreprise :

- ▶ dont les personnes qui sont en situation de garde d'enfants
- ▶ à l'exclusion des personnes confinés chez elles avec une personne ayant le COVID (prise en charge assurance maladie)

Il est également possible de prétendre au dispositif APLD (activité partielle de longue durée) sous certaines conditions.

Les demandes à déposer sur : <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/> N° vert : 0800 705 800

À télécharger : [fiche explicative « Associations et activité partielle »](#)

Liens utiles :

Fiche « **Activité partielle** » du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion
[FAQ « Activité partielle de longue durée \(APLD\) »](#)

Contact :



ANS – Projet Sportif Territorial (PST)

Sport

Cible :

Associations sportives (Clubs, ligues, comités)
affiliées à une fédération sportive

Calendrier :

fin du premier trimestre 2021

Appel à projet thématique sport (sport santé, lutte contre les violences dans le sport, sport handicap, sport au féminin, ...) spécifique au territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Liens utiles :

<http://nouvelle-aquitaine.drdjcs.gouv.fr/>

Contact :

Christophe COMBETTE
christophe.combette@jcs.gouv.fr



ANS – Plan Sportif Fédéral (PSF)

Sport

Cible :

Associations sportives (Clubs, ligues, comités)
affiliées à une fédération sportive

Calendrier :

fin du premier trimestre 2021

Appel à projet spécifique à la fédération d'affiliation.

Se rapprocher de la fédération d'affiliation pour connaître le calendrier spécifique, ainsi que les modalités de financement des projets.

Liens utiles :

<http://nouvelle-aquitaine.drdjcs.gov.fr/>

Contact :

Christophe COMBETTE
christophe.combette@jcs.gov.fr



ANS – Plan Territorial de Solidarité

Sport

Cible :

Associations sportives (Clubs, ligues, comités)
affiliées à une fédération sportive

Calendrier :

Premier trimestre 2021

Fond d'aide visant les petites associations fragilisées par la
crise sanitaire.

Liens utiles :

<http://nouvelle-aquitaine.drdjcs.govv.fr/>

Contact :

Christophe COMBETTE
christophe.combette@jcs.govv.fr





Crise Covid : quelles aides pour les associations ?



#1jeune1solution

Des aides pour faire face à la crise

Pour soulager la trésorerie :

[Prêt Garanti par l'Etat](#)

[Prêt Relève Solidaire](#)

[CARE](#)

Pour les associations employeuses :

[Fonds de solidarité](#)

[Fonds d'urgence dédié aux assos : UrgencESS](#)

[Prise en charge des loyers](#)

[Report et exonération de charges](#)

[Allocation d'activité partielle](#)

Pour les associations sportives :

[ANS - Projet Sportif Territorial](#)

[ANS - Plan Sportif Fédéral](#)

[ANS - Plan Territorial de Solidarité](#)

Des aides pour se projeter sur l'avenir

Pour embaucher des jeunes :

[Contrat d'apprentissage](#)

[Contrat de professionnalisation](#)

[Parcours Emploi Compétences Jeunes](#)

[Aides à l'embauche des jeunes](#)

[Emplois FONJEP Jeunes](#)

[Emplois francs +](#)

Pour embaucher :

[Emplois francs](#)

[Sport : Emplois ANS](#)

[Sport : Aide ponctuelle à l'emploi](#)

Pour accompagner/former les jeunes :

[SESAME](#)

[Service civique](#)

Pour former vos bénévoles :

[FDVA Formation des bénévoles](#)

Pour soutenir votre fonctionnement ou vos projets :

[FDVA Fonctionnement & projets innovants](#)

[Quartiers culturels créatifs](#)

[Pass'Sport](#)

[Soutien à la Lutte contre la pauvreté](#)

Contacts & Ressources

[Structures associatives ressources](#)

[Services de l'Etat](#)

[Sites internet ressources](#)

2020



PLAN D'URGENCE 2^{ème} CONFINEMENT





Fonds d'aide d'urgence aux associations et entreprises de 3 à 49 salariés

MODALITÉS

Pour être éligible à l'aide régionale, l'entreprise doit répondre à deux critères :

- 1. Sa trésorerie au 1^{er} novembre 2020 doit être inférieure à 1 mois de chiffre d'affaires annuel (base 2019 ou chiffre d'affaires réalisé depuis la création pour les entreprises ne disposant pas d'un premier bilan) ;
- 2. Elle doit enregistrer une perte d'exploitation au mois de novembre 2020 non couverte par des aides publiques et notamment le Fonds National de Solidarité.

DISPOSITIF

L'aide régionale prend la forme d'une **SUBVENTION**.
Son montant est plafonné à la perte résiduelle du mois de novembre 2020 :

ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES

- de 3 à 10 salariés : 5 000€
- de 11 à 25 salariés : 23 000€
- de 26 à 49 salariés : 40 000€

» Calcul de l'aide

$$\begin{aligned} & \text{Montant de l'aide} \\ & \text{(chiffres du mois de novembre 2020)} \\ & = \\ & \text{Chiffres d'affaires + Fonds National de} \\ & \text{Solidarité + indemnités de chômage partiel} \\ & \text{+ autres aides publiques} \\ & - \\ & \text{Charges d'exploitation} \\ & - \text{(dotations aux amortissements et provisions} \\ & \text{- exonérations de charges)} \end{aligned}$$



Ne
w

Plan d'urgence au secteur du Tourisme et de la Culture

De 3 à 49 salariés

Fonds d'urgence étendu sur la période de novembre à janvier selon les modalités suivantes :

- Trésorerie au 1^{er} janvier 2021
- Aide d'un montant variable de 15 000 € à 120 000 €, en fonction des effectifs de l'entreprise ou association et, plafonné à la perte résiduelle des mois de novembre, décembre 2020 et janvier 2021
- Dépôt des demandes au plus tard le **30 mars 2021**

Soutien à l'investissement :

- aide au conseil : repositionnement de l'entreprise, nouveaux outils de commercialisation, plan de développement durable

Montant de l'aide : **12 000 € maximum**

Taux d'intervention de 80 % des dépenses plafonnées à 15 000 €

- aide aux équipements nécessaires dans la période du Covid 19

Montant de l'aide : **20 000 € maximum**

Taux d'intervention de 50 % des dépenses (plancher de dépenses de 20 000 €)

- aide à la diversification des activités / services

Montant de l'aide : **20 000 € maximum**

Taux d'intervention de 50 % des dépenses (plancher de dépenses de 20 000 €)

LES MESURES D'URGENCE POUR LES ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES

RAPPEL des dispositifs régionaux d'urgence déjà en vigueur à destination des associations et entreprises

- PRÊTS RÉSISTANCE NOUVELLE-AQUITAINE

PME employeuse (à partir d'un ETP)

Le fonds de prêt est doté de **100M€ dont 20M€ par la Région et 80M€ des banques**. Le prêt résistance est un **prêt sans intérêt et sans garantie** apportée par la Région et adossé à un prêt bancaire dont le taux est bonifié par la Région (0,5% après bonification) et garanti par BPI ou la Siagi jusqu'à 90%. **Le montant du prêt est compris entre 10 000€ et 300 000€ sur une durée maximale de 6 ans incluant un différé de 2 ans maximum.**

- FONDS DE PRÊT ESS

La Région Nouvelle-Aquitaine et la Banque des Territoires ont créé un fonds ESS de 2M€, abondé à parité, pour soutenir les structures de l'ESS, géré par France Active NA. **Sa vocation est d'apporter un panel de trois solutions financières de court et moyen terme**, pouvant aller jusqu'à 100K€, avec remboursement différé, afin de répondre aux besoins des structures dont l'activité est impactée par la crise sanitaire.

Au 9 novembre 2020,

▶ **7** prêts CONJONCTURELS
pour un montant de
279 144€

▶ **2** prêts STRUCTURELS
pour un montant de
54 000€

▶▶ MONTANT TOTAL
303 144€



LES MESURES D'URGENCE POUR LES ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES suite au 2e confinement

Accompagnement des chefs d'entreprise

Le dispositif déjà mis en place en mars est réactivé
afin de répondre au mieux aux attentes des dirigeants



))) **Entreprises, associations, la Région à votre écoute**

 **05 57 57 55 88**  entreprise-covid19@nouvelle-aquitaine.fr

du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

entreprises.nouvelle-aquitaine.fr

CELLULE D'ÉCOUTE ET DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE AUX ENTREPRENEURS

qui s'appuie sur les associations soutenues par la Région



► Association Entraide et Entrepreneurs

Accompagnement face aux risques
Des équipes pluridisciplinaires
proposent, après une première
écoute active, d'orienter les priorités
et d'envisager un accompagnement
technique selon besoin.

CONTACT : 05 56 001 222

 eeFrance.fr/contact/

► Association 60 000 rebonds

« Flash coaching » :
2 à 3 séances pour vous aider à
prendre du recul, relativiser, prendre de
la hauteur et anticiper des décisions
efficaces.

CONTACT pour les départements
16 - 17 - 19 - 23 - 24 - 33 - 47 - 79 - 86 - 87 :

06 88 84 99 04

valerie.sibileau@60000rebonds.com

Pour les départements 40 et 64 :


06 21 52 05 31

armelle.coudene@60000rebonds.com

► Association EMCC France

A destination des dirigeants
d'établissements de soin, de santé
et du social, 4 séances de coaching
gratuites pour sortir de l'isolement,
mieux gérer stress et anxiété, ...

CONTACT

 emcc-france.reservio.com/



FRANCE ACTIVE

Les entrepreneurs engagés

POITOU-CHARENTES

Outils financiers

	PRÊT RELEVÉ SOLIDAIRE Conforter la Trésorerie court terme	DASESS Appui aux structures de l'ESS en consolidation
Structure Eligible	Structure avec une forte utilité sociale (fort impact environnemental, territorial, sociétal,...).	Structure avec une forte utilité sociale (fort impact environnemental, territorial, sociétal,...).
Situation de l'association	<p>Entreprise saine avec des comptes passés à l'équilibre et des fonds propres positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Etre en activité depuis plus d'un an, > Des tensions de trésorerie en lien avec la crise Covid 19 	<p>Entreprise en grande difficulté, les structures doivent répondre aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Etre en activité depuis plus d'un an, > Employer au moins 5 salariés, > Avoir au moins un exercice en perte au cours des trois derniers exercices, > Et/ou connaître une nette dégradation des fonds propres, > Et/ou avoir perdu un financement et/ou un marché stratégique.
Besoin	> Trésorerie	> Trésorerie
Offre d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> > Diagnostic économique et financier par France Active, > Le prêt permettra de conforter la situation financière de l'entreprise, > Assurer le maintien des concours financiers existants, > Appuyer la structure dans la recherche d'autres financements pour la relance de votre activité. 	<ul style="list-style-type: none"> > Diagnostic économique et financier par France Active, > Comité de pilotage avec les partenaires pour valider la pertinence de l'accompagnement, > Le prêt permettra de faire face à l'urgence de la situation financière de l'entreprise, > Accompagnement à la sortie de crise (via le DLA par exemple).
Caractéristique de l'outil financier	<ul style="list-style-type: none"> > Prêt à taux zéro, > Intervention en co-financement, > Max : 100K€, > Durée : 12 à 18 mois, > Remboursement in finé., 	<ul style="list-style-type: none"> > Prêt à taux zéro, > Intervention en co-financement > Max : 80K€, > Durée : 8 mois, > Remboursable in-finé.

France Active Poitou-Charentes

Pascale LIEGE :

Responsable du Pôle Financement

pliege@franceactive-poitoucharentes.org

Tél : 05.49.42.14.80

Carine BERNARD :

Chargée de mission Financement

cbernard@franceactive-poitoucharentes.org

Tél : 05.49.42.14.86

Amélie ZILBERMAN :

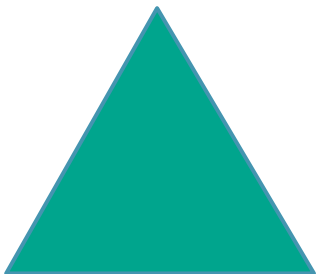
Assistante de gestion

contact@franceactive-poitoucharentes.org

37 rue Carnot

86000 POITIERS

Tél : 05.49.42.59.66



MERCI



FRANCE ACTIVE Poitou-Charentes

37, rue Carnot
86000 POITIERS

Tel : 05.49.42.59.66





PLAN D'ACCOMPAGNEMENT
#2
COVID
19
À L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

7
MILLIONS D'EUROS
D'AIDES DIRECTES

+ agglo-larochele.fr

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



1. Reconduction du fonds ESS avec élargissement des critères (tranches effectifs et chiffre d'affaires)

Nature de l'aide : subvention liée à la perte du CA (hors subventions)

Bénéficiaires : associations employeuses ayant une activité marchande, qui entrent dans les champs de compétences de la CDA et qui emploient 100 ETP au maximum

Assiette éligible : perte du CA liée à la crise sanitaire \geq à 20% CA moyen (2018/2019)

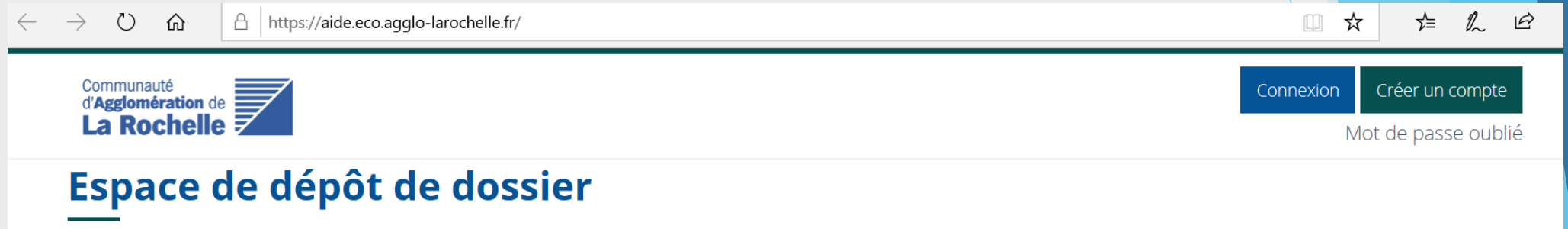
Montant de l'aide :

De 1 à 19 ETP	De 20 à 100 ETP
CA < 100 000 € = 2 000 € CA \geq 100 000 € = 4 000 €	CA \geq 100 000 € = 8 000 € / 10 000 € si 90% des produits d'exploitation réalisés sur secteur marchand

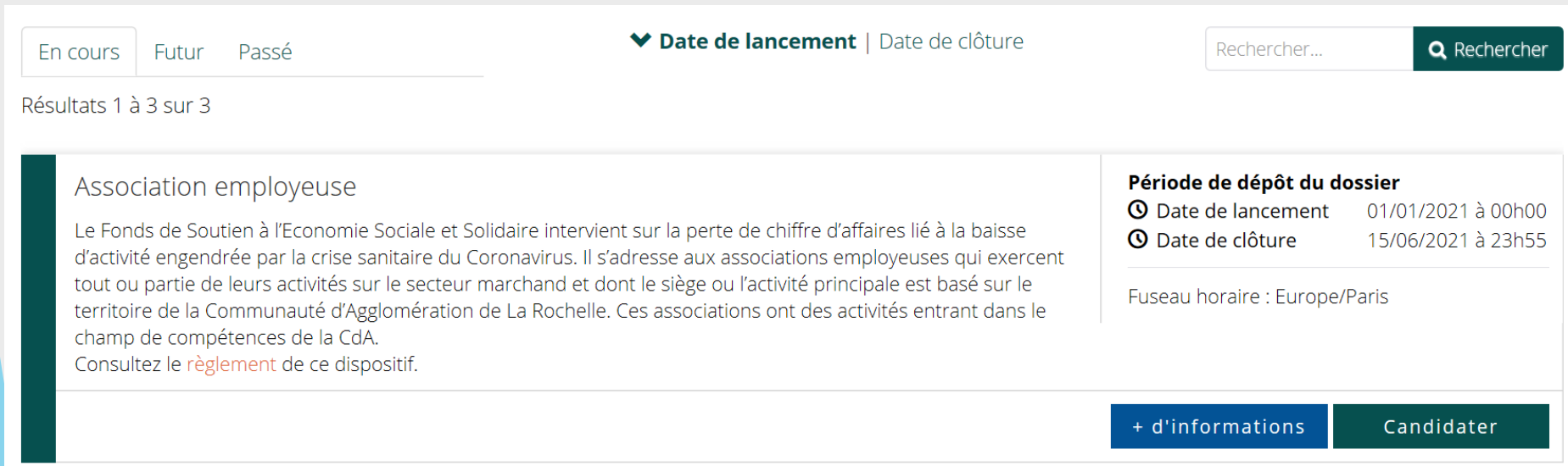
Dépôt des dossiers jusqu'au 15/06/2021

PLATE FORME DE DEPOTS DES DOSSIERS

<https://aide.eco.agglo-laroche.fr/>



The screenshot shows the top navigation bar of the website. On the left is the logo for 'Communauté d'Agglomération de La Rochelle'. On the right are two buttons: 'Connexion' and 'Créer un compte', with a link 'Mot de passe oublié' below them. The main heading 'Espace de dépôt de dossier' is centered below the navigation bar.



The screenshot shows the search results interface. At the top, there are filters for 'En cours', 'Futur', and 'Passé', and a dropdown menu for 'Date de lancement | Date de clôture'. A search bar with the text 'Rechercher...' and a 'Rechercher' button is on the right. Below the filters, it says 'Résultats 1 à 3 sur 3'. The first result is titled 'Association employeuse' and includes a detailed description of the support fund. To the right of the description, there is a section for 'Période de dépôt du dossier' with dates for 'Date de lancement' and 'Date de clôture', and the time zone 'Fuseau horaire : Europe/Paris'. At the bottom of the result card are two buttons: '+ d'informations' and 'Candidater'.

PLATE FORME DE DEPOTS DES DOSSIERS

Association employeuse

Date limite : **mardi 15 juin 2021 23h55** Europe/Paris

[← Retour à mes dossiers](#)



0% Formulaire complété



0% Documents chargés



Incomplet

Fiche d'identité de l'association

*Champs obligatoires**

Identité de l'association

Numéro Siret (14 chiffres)

Nous vous remercions de remplir tout d'abord votre numéro SIRET afin de compléter automatiquement un certain nombre de champs.

Raison Sociale*

Forme juridique*

Formulaires

☰ Fiche d'identité de l'association

✖ Activité de l'association

Documents obligatoires

✖ R.I.B

✖ Avis de situation au répertoire SIRENE

✖ DNS ou attestation sur l'honneur du nombre de salariés au 30/11/2020

2. *Accompagnement des associations employeuses confrontées à la crise sanitaire*

Bénéficiaires : toutes les associations employeuses de la CDA exercent tout ou partie de leurs activités sur le secteur marchand, quel que soit le secteur d'activités.

Animation de rencontres d'informations collectives/aide à la constitution des dossiers auprès des financeurs

3. *Favoriser la relance par un accompagnement individuel & collectif des porteurs de projets et structures ESS*

Ces accompagnements seront réalisés conjointement par France Active et la CRESS

Axelle CHAPUIS

Chargée du développement de l'Economie Sociale
et Solidaire

Emploi - Enseignement Supérieur

06.45.83.86.83

axelle.chapuis@agglo-larochelle.fr

**Communauté d'Agglomération de La
Rochele**

Pôle Développement & Attractivité

6 rue Saint-Michel - BP 1287

17086 LA ROCHELLE CEDEX 02

www.agglo-larochelle.fr





Questions/Réponses

**Construisons ensemble les
prochaines informations
collectives**

Les prochaines étapes

2^{ème} info collective : 25 janvier à 15h30

- **Dispositif urgencESS**
- **Plan de trésorerie**
- **Interlocuteur DIRECCTE : focus chômage partiel**
- **Présentation des grilles autodiagnostic**
- **Réponses aux besoins identifiés**

3^{ème} info collective : 1^{er} mars à 15h

- **Règlement d'intervention ESS Conseil régional**
- **Réponse aux besoins identifiés**

CONTACTS

Axelle Chapuis - chargée de mission ESS - CDA La Rochelle

axelle.chapuis@agglo-larochelle.fr

Pascale LIEGE : Responsable du pôle Financement France Active

pliege@france-active.org

Tél : 05.49.42.14.80

Carine BERNARD : Chargée de mission Financement

cbernard@franceactive-poitoucharentes.org

Tél : 05.49.42.14.86

Rémy Poignant - Co-Directeur - site Poitiers

r.poignant@cress-na.org

Benoît-Karim Chauvin - Animateur territorial - site Poitiers

bk.chauvin@cress-na.org

Toute l'actualité de l'ESS et de la CRESS sur : <http://cress-na.org/>